



L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

AVRIL 2024

Edito 



Le printemps arrive timidement. Si certains arbres sont en fleurs, les températures un peu plus douces se laissent encore attendre.

Des changements qui sont attendus...

Un célèbre écrivain a dit que c'est finalement au plus fort de l'hiver qu'il existait un invincible printemps. Nous sommes en travail perpétuel afin de faire avancer les différents projets. Par exemple, vous pouvez observer l'avancement des travaux pour la transformation de l'ancien presbytère en une maison des associations et une future bibliothèque. D'autres projets sont également au travail : la voirie, l'ilot de l'école...etc. Ils évoluent, changent et avancent. Sur le principe d'évolution et de changement malheureusement, tout le monde ne va pas à la même vitesse. C'est une réalité avec laquelle nous devons composer. Nous sommes tous différents et nous apprenons à travailler ensemble autant que faire se peut.

Nous avançons et nous travaillons. Nous préférons continuer à faire évoluer les projets pour notre commune, pour la population. C'est une conduite que nous tenons depuis le début malgré des propos maladroits, les contrevérités ou les mots sortis de leur contexte... Perdre du temps pour cela, non.

Ce sera pour vous, pour nous l'occasion de nous croiser lors des différentes festivités organisées par les associations, par un passage en mairie ou tout simplement au détour d'une rue. Une saison propice à la reprise des ballades, des échanges qui permet de tourner la page sur les enfermements de l'hiver.

Enfin, nous sommes ravis de vous annoncer que les logements conçus en partenariat avec Armorique Habitat vont être livrés prochainement. Pour rappel, il y a deux logements en capacité d'accueillir des personnes à mobilité réduite et trois logements avec trois chambres. Ces habitations ont été envisagées en rapport avec les différentes demandes que nous pouvons avoir en mairie, des demandes notamment de personnes vieillissantes ou encore de familles. Au regard de la pénurie de logements, nous étudions les différentes possibilités qui peuvent exister au sein de la commune afin de pourvoir aux différentes sollicitations que ce soit dans le cadre de notre parc locatif ou avec les bailleurs sociaux, et pourquoi pas avec de nouveaux projets.

Eliane THEVENIN, adjointe

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le onze mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, Mme CORDON Catherine, M. GAUTHIER Joseph, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, Mme DURAND Anne, Mme COURCOUX Aurélie, M. MEHOUS Gwenaël, M. Yves CRINON, M. MENARD Alexis, M. CHANTOISEL Fabien.

Étaient excusés : M. LE BRUN Gildas pouvoir à M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane pouvoir à M. DANIEL Jean-Michel, Mme ABBE Jacqueline, M. CHMIELEWSKI Ludovic.

- **Vote des subventions aux associations**

Monsieur Jean-Michel DANIEL, Adjoint aux affaires associatives, présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (11 POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS) : **vote** les subventions aux associations présentées, **autorise** l'imputation de ces sommes au compte 65748 du Budget Primitif 2024, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **Détermination de la participation financière pour les élèves des autres communes scolarisés à Hénanbihen**

L'article L 212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses générées par l'accueil d'enfants de communes extérieures. Ces communes n'ont pas d'école publique sur leur territoire et ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement pour leurs élèves scolarisés dans les écoles de Hénanbihen.

Monsieur le Maire propose de fixer la participation aux charges de scolarisation des enfants à un montant de 600 € pour l'année scolaire 2023/2024 et un montant de 650 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **fixe** la participation aux charges de scolarisation des enfants des autres communes à 600 € pour l'année scolaire 2023/2024 et à 650 € pour l'année scolaire 2024/2025, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

- **Validation du forfait versé à l'école privée dans le cadre du contrat d'association**

Madame CORDON Catherine présente au Conseil Municipal le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique afin de déterminer le montant de la participation 2024 à verser à l'école privée dans le cadre du contrat d'association. Le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique est de 770 €.

Le nombre d'élèves inscrits à l'école privée étant de 61, le montant de la subvention à attribuer est de 46 970 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **valide** le versement de la somme de 46 970 € à l'école privée pour l'année 2024, et **autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense.

- **Autorisation de la signature de la convention d'occupation du domaine public et demande de subvention au titre des amendes de police pour les travaux de sécurisation de la rue Le Flanchec RD17**

Une convention doit être signée entre la Commune et le Département pour l'aménagement et l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental, pour l'aménagement d'une écluse double pour sécuriser la rue Le Flanchec sur la Route Départementale n°17. La convention définit les conditions dans lesquelles sont aménagés et entretenus les équipements de voirie. La réalisation des travaux est envisagée avant la fin du premier semestre 2024.

Ces aménagements peuvent bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police. Le montant maximal de cette subvention est de 30 000 € sur 3 années glissantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **approuve** le projet d'aménagement, **autorise** Monsieur le Maire à signer avec le Département la convention d'occupation du domaine public routier départemental et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter du Département une subvention au titre des amendes de police.

- **Autorisation du Maire à signer l'acte d'engagement du marché : Programme voirie 2024 et programme de PATA**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil a approuvé le programme d'investissement de travaux de voirie pour 2024 et a chargé le Maire de lancer une offre de marché. Un dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme des marchés publics et publié sur Ouest France.

Pour le programme voirie 2024, 5 offres ont été déposées. Après analyse par l'Agence Départementale d'Appui aux collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22), et par la commission voirie, l'offre retenue est celle de l'entreprise EUROVIA. Le prix proposé par l'entreprise est de 80 331.00 euros TTC.

En ce qui concerne le programme de PATA (Point A Temps Automatique), 4 offres ont été reçues. Après analyse par l'ADAC 22 et la commission voirie, l'offre retenue est celle de l'entreprise LESSARD. Le prix proposé par l'entreprise est de 26 020.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : **autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement des programmes voirie et PATA 2024, et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

Actuellement, **une commission élabore la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** en tenant compte des nouvelles normes en matière d'urbanisme, d'environnement que la loi Climat & Résilience impose : **diviser par 2 la consommation d'espace foncier.**

Ça veut dire quoi ? Entre 2011 et 2021, environ 8,3 hectares de foncier ont été consommés sur le territoire hénanbihannais et **donc il ne restera que 4,16 hectares constructibles sur la commune d'Hénanbihen** pour la période de 2021 à 2031.

Sachant que **le futur lotissement** représente déjà **à lui seul 3,13 hectares beaucoup de terrains seront sûrement classé non-constructible.** Un arbitrage devra être effectué.

Pour anticiper toute situation où nous serions confrontés à une décision incompréhensible prise par la commission, **il est indispensable qu'une réunion publique soit organisé rapidement** par la mairie pour informer et entendre les besoins des habitants.

Alexis MENARD, Fabien CHANTOISEL et Gwenaël MEHOUAS, élus de la minorité.

~ ÉTAT CIVIL ~

Décès :

Mme Christine HENRY, née le 10 juillet 1926 à Hénanbihen, décédée le 4 mars 2024 à Caen (Calvados).

Mme Marie-Reine LAUNAY, née le 7 juillet 1925 à Hénanbihen, décédée le 13 mars 2024 à Le Mans (Sarthe).

La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.



~ URBANISME ~

DP : déclaration préalable

PC : permis de construire

DP 02207624C0001 : Mme DUBAND Camille, transformation carport en pièce de vie, 12 Le Pont Robert.

DP 02207624C0002 : M. BOUGEARD Eugène, carport, 13 rue Saint-Derrien.

DP 02207624C0004 : M. HUE Christophe, préau, 8 Le Bois Brignard.

DP 02207624C0006 : Mme GAUTIER Françoise, clôture et portillon, 3 bis rue de la Minoterie.

PC 02207623C0031 : ELEVAGE LAITIER DES FOSSES, extension hangar à matériel, Les Fossés.

PC 02207624C0001 : Mme LECHEVALLIER Flavie, rénovation d'un hangar, 1 La Ville Téhérel.



~ MESSAGE DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH ~



Votre enfant prendra le chemin de l'école en 2024 ? L'équipe enseignante sera ravie de vous accueillir avec votre enfant pour une visite personnalisée afin de vous présenter les programmes scolaires, les bâtiments rénovés et adaptés à chaque âge ainsi que toutes les activités culturelles, sportives et les voyages proposés au sein de l'école. Inscription possible tout au long de l'année à partir de 2 ans.

Merci de prendre rendez-vous. À bientôt !

Magalie Le Fresne, directrice. Tel : 02 96 31 53 84

eco22.stjo.henanbihen@enseignement-catholique.bzh / #ecolestjouneecolequibouge#

~ VIE ASSOCIATIVE ~



RANDO'BIHEN - Circuits du mois d'avril

Pour tous renseignements : randobihen@gmail.com ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté () 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous mercredi 13H30 - Parking Ecole Privée

03 Avril	Sortie parc de Brière (Loire Atlantique)	
10 avril	Lamballe - La poterie	2
17 avril	Plage des vallées - Le Verdelet	2
24 avril	Lancieux - Ploubalay	2
08 mai	Ilot Saint Michel - Erquy	2

Rendez-vous vendredi 9H30 - Parking Ecole Privée

05 avril	Le Guildo	1
12 avril	La Bouillie	1
19 avril	Saint Cast le Guildo - pointe du bay	1
26 avril	Bourseul	1
03 mai	Plancoët - Saint Lormel	1

Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen

le 7 avril à Hénanbihen

13h : Hénanbihen USFF2 / Ruca US 1 (match retour)
15h30 : Hénanbihen USFF1 / Yvignac US1 (match retour)

le 14 avril à l'extérieur

15h30 : St-Aaron CS1 / Hénanbihen USFF2 (match retour)
15h30 : Beaussais FC 1 / Hénanbihen USFF1 (match retour)

le 28 avril à Hénanbihen

13h : Hénanbihen USFF2 / St-Cast ES2 (match retour)
15h30 : Hénanbihen USFF1 / Evran Stade 1 (match retour)



~ VIE ASSOCIATIVE (SUITE) ~

HENANBIHEN
7 AVRIL 2024



Chasse aux Oeufs

BOIS DE LORGERIE
10H00 - 3€50

2 départs
10H30 & 11H30
Restauration & buvette sur place



ORGANISÉ PAR

Réservation sur <https://www.helloasso.com/associations/association-des-parents-d-eleves-ecole-publique-henanbihen>

VENTE DE PLANTES
DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH et NOTRE DES CHAMPS avec AURY HORTICULTURE





PLANTS ET FLEURS
POUR POTAGER ET
MASSIFS

COMMANDE DU 25 MARS AU 19 AVRIL
Bon à retirer auprès des élèves du Vival, du Neptune
Distribution le vendredi 3 Mai entre 17h00 et 18h30 à Hénanbihen



FRANCK COTTON MICHEL JANNET

ISABELLE LE VOURC'H ESTELLE TROUSSARD

ISABELLE RAULT MATHIEU LOLIVIER

ANNICK LAMOUR

UN RÉVEILLON À LA MONTAGNE

COMEDIE D'YVON TABURET
MISE EN SCÈNE PAR WILFRID DURAND

HENANBIHEN
SAMEDI 13/04 20h30
DIMANCHE 14/04 14h30

SALLE DES FÊTES
TARIF ADULTE : 7 €
-12ANS:DEMI-TARIF



Organisé par l'ADMR

Ouverture des portes :

- 19h30 le samedi
- 13h45 le dimanche

Tarifs : 7 € adulte, 3.50 € enfant -12 ans

~ ANNONCES ~

LE BIEN-ÊTRE PAR LA SOPHRO

LAURENCE FRANÇOIS

Votre sophrologue et praticienne bien-être

s'installe dans le cabinet d'ostéopathie et d'infirmière
7 bis rue de la Libération 22550 Hénanbihen

Vous souhaitez retrouver équilibre et harmonie dans votre corps, apaiser votre mental et gérer vos émotions.

STRESS, ANXIÉTÉ, ANGOISSE, FATIGUE, INSOMNIE, TROUBLES DU SOMMEIL, TENSIONS, MANQUE DE CONFIANCE EN SOI...
autant de troubles dont vous voulez vous débarrasser.

C'est possible grâce à la sophrologie !



LAURENCE FRANÇOIS
SOPHROLOGIE - YOGA PÉRINATALITÉ - ATELIERS BIEN-ÊTRE
Enfants et adultes
Sur rendez-vous
06 03 16 15 78
laurence.francois.sophro@gmail.com

Salon de coiffure Carine G

Le salon de coiffure Carine G. sera fermé pour **congés du 8 au 15 avril 2024** inclus.

Contact : 02.96.34.08.22

Bar-tabac Le Neptune

Le Neptune sera fermé pour **congés annuels du samedi 20 au dimanche 28 avril 2024** inclus.

Merci de votre compréhension

Babysitting



Jeune fille de 15 ans, cherche baby sitting pour les week-ends et les vacances.


Tel : 07.66.40.34.28



Don du Sang

La prochaine collecte de sang aura lieu **le vendredi 19 avril 2024, salle des fêtes de Matignon de 14h à 18h30.**

Pensez à prendre rendez-vous sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr et venir avec votre carte d'identité. *Toute personne âgée de 18 à 70 ans est un donneur potentiel, n'hésitez pas à vous présenter.*



La Mairie :

La mairie est ouverte :

- Du lundi au vendredi de 9H à 12H
- Le lundi, mercredi, vendredi de 14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou ses adjoints **le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49
mairie.henanbihen@wanadoo.fr
<https://www.henanbihen.fr/>


~ AGENDA ~

Vendredi 5 avril : animation dictée organisée par les membres du club du Bon Accueil, à 14h salle du Cercle.

Samedi 6 avril : Soirée Saint-Patrick avec repas et animation, organisée par l'amicale laïque, à 19h dans la salle des fêtes.

Dimanche 7 avril : Chasse aux œufs organisée par l'A.P.E. de l'école au Bois de Lorgerie. Deux départs : 10h30 et 11h30.

Dimanche 14 avril : Journée jeux dans la cour de l'école St-Joseph, de 10h à 18h.



L'agence postale :

L'agence postale est ouverte du **lundi au vendredi** de 9H à 12H

Parution du prochain **Eclaireur mai 2024 : semaine 19 (du 6 mai au 12 mai 2024)**
Date limite d'envoi de vos articles : lundi 15 avril / mail : mairie.henanbihen.com@orange.fr

Directeur de Publication
Jean-Michel LEBRET